

ARTICLE 4 **JURY DES EPREUVES**

Le jury sera composé de professionnels ayant trait à la culture brassicole au sens large.

Les décisions du jury sont souveraines, aucune contestation ne sera acceptée.

ARTICLE 5 **NOTATION**

La notation sera basée sur les aptitudes et les connaissances du candidat sur les points suivants :

La notation, sur un total de 100 points, sera répartie comme suit :

- 20 points sur l'épreuve écrite du questionnaire de sélection
- 80 points lors de l'épreuve pratique

Les principaux points d'évaluation vont porter sur la prise de commande, la technique de tirage, la commercialisation et le service.

ARTICLE 6 **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Le candidat accepte le présent règlement. Aucun support ou livre ne sont autorisés sur place et l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant la présentation et l'épreuve écrite. Tout manquement à ces dispositions pourra être cause d'élimination du concours par le jury ou les organisateurs.

ARTICLE 7 **DOTATION - PRIX**

La promulgation des résultats et la remise des prix seront effectuées immédiatement après compilation des résultats, sur le lieu du concours.

- 1 - Le gagnant se verra remettre le Trophée 2022 du Meilleur tireur de bière ainsi qu'un chèque de 500 Euros.
- 2 - Le second se verra remettre un chèque de 300 Euros.
- 3 - Le troisième se verra remettre un chèque de 150 Euros.

ARTICLE 8 **PUBLICATION - ENGAGEMENT**

Les candidats gagnants (1er, 2ème, 3ème) autorisent les organisateurs à publier et à diffuser leur photo et à les citer, le cas échéant.

Les lauréats s'engagent à être présents à un des événements organisés par Brasseurs d'Alsace (Au gré des bières, lancement des bières de Printemps ou Noël).

ARTICLE 9 **DEFRAIEMENT / BADGE**

Il n'y a pas de défraiement, les frais de déplacement et d'hébergement des candidats retenus pour l'épreuve sont à leur charge. Ils sont invités à s'inscrire sur le site internet d'Egast pour se procurer leur badge à l'entrée du salon ou au Palais des Congrès, comme les visiteurs professionnels.

ARTICLE 10 **INSCRIPTIONS**

Les bulletins d'inscription ci-dessous sont recevables jusqu'au 11 février 2022 auprès de :
info@umih67.fr ou

UMIH Bas-Rhin
6, Place de Bordeaux
CS 70004
67080 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 25 05 15

L'organisateur se charge de prévenir les candidats sélectionnés avant le 18 février 2022.

BULLETIN D'INSCRIPTION

CANDIDAT.E

Nom :

Prénom :

Adresse Privée : (pour l'envoi des récompenses le cas échéant) :

Tel :

Courriel :

- J'autorise expressément l'organisateur à diffuser les photos éventuelles dans le cadre du droit à l'image
 J'accepte le règlement du concours du Meilleurs tireur de bière d'Alsace 2022

EMPLOYEUR

Signature

Établissement :

Adresse :

Tel :

Bulletin à retourner à l'UMIH67, par voie postale ou courriel :

6, Place de Bordeaux - CS 70004 - 67080 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 25 05 15

Email : info@umih67.fr